

par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 continuent de s'appliquer à monsieur Luc Monty comme sous-ministre du niveau 4.

Le greffier du Conseil exécutif,
JEAN ST-GELAIS

58323

Gouvernement du Québec

Décret 909-2012, 20 septembre 2012

CONCERNANT la nomination de monsieur Éric Ducharme comme sous-ministre associé aux Finances et à l'Économie

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation de la première ministre :

QUE monsieur Éric Ducharme, sous-ministre adjoint au ministère des Finances, administrateur d'État II, soit nommé sous-ministre associé aux Finances et à l'Économie, au même classement et au traitement annuel de 182 975 \$ à compter des présentes et que son traitement annuel soit révisé selon les règles applicables à un sous-ministre du niveau 2;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 continuent de s'appliquer à monsieur Éric Ducharme comme sous-ministre associé du niveau 2.

Le greffier du Conseil exécutif,
JEAN ST-GELAIS

58324

Gouvernement du Québec

Décret 910-2012, 20 septembre 2012

CONCERNANT la nomination de sous-ministres adjoints aux Finances et à l'Économie

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation de la première ministre :

QUE mesdames Suzanne Lévesque et Elizabeth MacKay ainsi que messieurs Mario Bouchard, Jean-Marc Sauvé et Alain Veilleux, administrateurs d'État II, soient nommés sous-ministres adjoints aux Finances et à l'Économie, aux mêmes classement et traitement annuel;

QUE monsieur Georges Vacher soit engagé à contrat, à compter des présentes, pour agir à titre de sous-ministre adjoint aux Finances et à l'Économie pour un mandat prenant fin le 2 décembre 2013;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 continuent de s'appliquer à madame Elizabeth MacKay et monsieur Jean-Marc Sauvé comme sous-ministres adjoints du niveau 1;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 continuent de s'appliquer à madame Suzanne Lévesque ainsi que messieurs Mario Bouchard et Alain Veilleux comme sous-ministres adjoints du niveau 2;

QUE le contrat d'engagement annexé au décret numéro 751-2010 du 8 septembre 2010 continue de s'appliquer à monsieur Georges Vacher en faisant les adaptations nécessaires.

Le greffier du Conseil exécutif,
JEAN ST-GELAIS

58325

Gouvernement du Québec

Décret 911-2012, 20 septembre 2012

CONCERNANT la nomination de madame Suzanne Giguère comme sous-ministre associée au Tourisme

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation de la première ministre :

QUE madame Suzanne Giguère, administratrice d'État I, soit nommée sous-ministre associée au Tourisme, aux mêmes classement et traitement annuel à compter des présentes;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 continuent de s'appliquer à madame Suzanne Giguère comme sous-ministre du niveau 2.

Le greffier du Conseil exécutif,
JEAN ST-GELAIS

58326